

5 - Administration générale

**Assemblée des Départements de
France (ADF) - Cotisation 2011**

Rapport n° CP/2011/444

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet le versement d'une cotisation à l'Assemblée des Départements de France (ADF) au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à cette association pour l'année 2011.

J'ai été sollicité par l'Assemblée des Départements de France (ADF) en vue de renouveler l'adhésion de notre collectivité pour l'année 2011.

La cotisation du Département du Bas-Rhin s'élève à 85 099,17 €, soit 0,078 € par habitant.

La dépense correspondante est à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15028	011-6281-021	85 100,00 €	85 100,00 €	85 099,17 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de verser une cotisation d'un montant de 85 099,17 € à l'Assemblée des Départements de France (ADF) au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2011.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL